



Syndicat des Jeunes
Biologistes Médecins



Le 19 septembre 2019

Madame, Monsieur le Maire,

L'ensemble des Syndicats des biologistes libéraux (SDB, SNMB, SLBC, SIBM) et des groupes de laboratoires de biologie médicale (adhérents de l'Association pour le Progrès de la Biologie Médicale - APBM), ainsi que la Fédération nationale des syndicats des internes en pharmacie et biologie médicale (FNSIP-BM), souhaite par la présente vous alerter sur un risque majeur que la CNAM fait courir à la population et aux laboratoires de biologie médicale.

Les laboratoires de biologie médicale exercent leur activité sur l'ensemble des territoires au service des patients et des soignants. Les examens, qui sont prescrits chaque année chez 30 millions de personnes, soit la moitié de la population française, sont un élément essentiel du processus de soins, et participent à 70% des diagnostics.

C'est dans ce contexte que l'assurance maladie a annoncé en juillet dernier une nouvelle prévision d'économies à réaliser sur les dépenses de biologie médicale en 2020, d'un montant de 180 millions d'euros, soit une baisse de 4,8 %. Cette demande de baisse a été présentée dès le début des négociations entre l'assurance maladie et les 4 Syndicats de biologie médicale pour l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord sur les dépenses en biologie pour les 3 prochaines années (2020-2022).

Notre profession s'est profondément restructurée depuis une dizaine d'années, le nombre de structures juridiques est ainsi passé de 2625 en 2009 à 385 en septembre 2019, mais le nombre de sites de proximité est resté identique, près de 4000, dans lesquels travaillent près de 48 000 salariés, permettant de rester ainsi proche des patients. Les laboratoires de biologie médicale ont profondément réorganisé et optimisé leur fonctionnement afin de faire face aux importantes économies demandées à ce secteur par l'assurance maladie, d'un montant d'un milliard d'euros sur 10 ans, pour des dépenses annuelles remboursées de 3,731 milliards d'euros, mais ils ont conservé leurs implantations loco-régionales pour assurer la continuité et la permanence des soins.

Les laboratoires de biologie médicale ont également dû faire face au coût élevé et récurrent de l'accréditation par le COFRAC, qui est une démarche de qualité unique au monde.

Les dépenses de biologie médicale sont strictement contenues, dans le cadre d'un protocole d'accord se terminant fin 2019, par un taux d'évolution de + 0,25 % par an **depuis 6 ans**, très en deçà de l'augmentation votée de l'ONDAM (+2,5 % en 2019) pour les autres secteurs de soins et ce malgré l'augmentation constante de l'activité de soins (de +2,5 à +4%/an) due en particulier à l'augmentation des besoins de la population selon la Ministre de la santé elle-même.

Ces efforts considérables ne peuvent être poursuivis indéfiniment, et **notre profession ne peut plus aujourd'hui obtenir de nouveaux gains de productivité sans altérer le bon fonctionnement de nos laboratoires et le service rendu aux patients et aux prescripteurs.**

Cette baisse des remboursements des examens de biologie médicale pour 2020 est en effet inédite par son ampleur et **s'annonce comme un point de rupture économique** pour la profession et le signe manifeste d'une volonté d'en finir avec un modèle de biologie médicale qui a su jusqu'ici profondément se moderniser tout en gardant ses atouts, essentiels pour le bon fonctionnement de notre système de santé : qualité, proximité et innovation.

La dépense de biologie médicale ne représente en France que 1,8 % des dépenses courantes de santé et 2,2 % de la CSBM (consommation de soins et de biens médicaux), alors même que son rôle est déterminant dans l'identification et le suivi d'un grand nombre de pathologies.

La volonté de l'assurance maladie de faire reposer sur la biologie médicale un tel fardeau d'économies pour 2020 est injuste et **va profondément changer son organisation et son fonctionnement.**

Si la CNAM continue dans cette voie les laboratoires de biologie seront contraints de réduire leur implantation géographique entraînant ainsi **des fermetures** plus particulièrement **en zone rurale** ou à faible densité démographique et en conséquence **licencier une partie de leur personnel**, au moment où le rôle des biologistes médicaux devient encore plus important qu'auparavant du fait de la désertification médicale, de la difficulté d'accès aux soins pour les soins d'urgence et de soins non programmés. **Les laboratoires de biologie médicale ne pourront ainsi plus assurer les urgences locales, avec pour conséquence une orientation de ces patients vers les urgences de l'hôpital public.**

Les biologistes médicaux réclament au contraire auprès de l'assurance maladie davantage de responsabilités dans le champ de la prévention et du dépistage des maladies, dans le suivi des maladies chroniques, dans la participation aux urgences, et plus globalement dans les nouvelles organisations territoriales facilitant l'accès aux soins des patients (projets CPTS) ; le rôle des biologistes médicaux dans la mise en œuvre du dossier médical partagé (DMP) est également essentiel, et source d'économies et donc d'efficience, à condition qu'on lui en donne les moyens.

Il faut aussi rappeler que la biologie médicale est une source constante d'innovations, qui font progresser non seulement les diagnostics médicaux, mais aussi les choix des thérapeutiques ciblées, et permet aussi de développer une matière relativement nouvelle et prometteuse, la médecine prédictive. Ajoutons sur ce sujet de l'innovation que la biologie médicale est un sujet prioritaire pour l'intelligence artificielle, pour mieux comprendre les enjeux du débat actuel entre une biologie médicale source de progrès et capable de bouleverser les prises en charge, et une gestion financière rétrograde qui veut croire ou faire croire qu'il est possible d'économiser sur ces dépenses sans léser aussi les malades.

Nous souhaitons ainsi vous avertir des risques encourus dans tous les territoires, et donc dans vos communes, du fait d'une vision totalement inadaptée de l'assurance maladie par rapport aux véritables enjeux. La préservation d'une présence locale des biologistes médicaux, qui possèdent une expertise unique, est nécessaire pour que tous les patients puissent profiter à la fois de la continuité des soins et des innovations qui bouleversent les prises en charge. La présence des biologistes est également nécessaire pour assurer une bonne coordination avec le médecin traitant et donc une prise en charge plus efficiente.

Nous comptons sur votre soutien actif dans ce moment crucial pour notre profession, et nous alertons dans le même temps le grand public et notre patientèle pour les prévenir de ce danger de dégradation des services rendus aux patients.

Si l'assurance maladie n'accepte pas de revenir sur sa demande de baisse initiale, nous préparons des actions dans tous les laboratoires, en particulier des grèves sous forme de fermetures l'après-midi.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions que vous jugeriez utile pour mieux comprendre notre combat qui a pour objectif de conserver une biologie médicale de qualité au service de tous sur l'ensemble des territoires.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Dr François BLANCHECOTTE
Président
Syndicat des biologistes
11 rue de Fleurus
75006 Paris
Tél : 06 08 89 61 02



Dr Lionel BARRAND
Président
Syndicat des jeunes
Biologistes médicaux
87 avenue des Vosges
67000 Strasbourg
Tél : 06 67 20 81 88



Dr Jean PHILIPP
Président
Syndicat des laboratoires
de biologie clinique
6 place de la Madeleine
75008 Paris
Tél : 06 77 15 54 07



Dr Claude COHEN
Président
Syndicat national
des médecins biologistes
133 bd du Montparnasse
75006 Paris
Tél : 06 09 68 51 76



Aurélien TRUFFOT
Coprésidente Biologie Médicale
Fédération Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale
79 rue Périer
92120 Montrouge
Tél : 07 86 49 83 37



Dr Alain LE MEUR
Président
Association pour le Progrès
de la Biologie Médicale
171 bis avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 06 11 01 37 49